

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 392

présenté par
Mme Pavy et M. Chartier

ARTICLE 62

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« II du titre III de la dernière »,

les mots :

« III du titre III de la deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel